



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E100646

VALABLE JUSQU'AU 19/10/2023

ÉDITÉ LE 26/07/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1984  
Forme juridique : SASU  
Capital : DEPUIS LE 25/04/2012  
32 777

Raison sociale : SOCIETE ESCAFFIT

23 AV ST EXUPERY  
81600 GAILLAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Téléphone : 05 63 57 13 87  
Portable :

Fax :

Siret : 329 417 513 00036

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 00 76205

Site Internet : escaffit-gaillac.fr  
E-mail : contact@escaffit.fr

Assurance Responsabilité Travaux :  
BPCE IARD 181094239

Responsabilité légale :  
COUTOULY FREDERIC PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :  
BPCE IARD 181094239

Situation fiscale et sociale : A jour au 07/07/2022

Effectif moyen : 4 Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                            | * Date d'attribution |
|------|------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier) | 24/09/2019           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |
| o Ventilation mécanique                                                  | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE TOULOUSE  
109 RUE JEAN BART  
31670 LABEGE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.